

REGLEMENT FINANCIER

1. Contribution des familles

La contribution familiale permet au Groupe Scolaire Averroès d'assurer l'équilibre budgétaire et d'avoir les ressources nécessaires pour un bon fonctionnement. L'Association gestionnaire finance l'ensemble des frais de fonctionnement et d'investissement du Collège et du Lycée.

Le montant de la contribution est calculé en fonction du quotient familial. Une remise est accordée aux familles à partir du 2^{ème} enfant inscrit à Averroès. Dans ce cas, le tarif du 1^{er} enfant est celui du cadet inscrit au sein de l'établissement.

Sans l'attestation CAF, c'est le montant maximum qui est appliqué.

| Grille tarifaire collège | | | | | |
|--------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Tranche | Quotient familial CAF | 1 ^{er} enfant | 2 nd enfant | 3 ^{ème} enfant | 4 ^{ème} enfant |
| Tranche 1 | 0 à 600 | 2 075 € | 1 925 € | 1 775 € | 1 575 € |
| Tranche 2 | 601 à 900 | 2 200 € | 2 050 € | 1 900 € | 1 700 € |
| Tranche 3 | 901 à 1200 | 2 375 € | 2 225 € | 2 075 € | 1 875 € |
| Tranche 4 | 1201 à 1500 | 2 575 € | 2 425 € | 2 275 € | 2 075 € |
| Tranche 5 | 1501 et plus | 2 700 € | 2 550 € | 2 400 € | 2 200 € |

Dont 15€ de frais généraux (carnet de correspondance et photos)

| Grille tarifaire lycée | | | | | |
|------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Tranche | Quotient familial CAF | 1 ^{er} enfant | 2 nd enfant | 3 ^{ème} enfant | 4 ^{ème} enfant |
| Tranche 1 | 0 à 600 | 1 550 € | 1 400 € | 1 250 € | 1 050 € |
| Tranche 2 | 601 à 900 | 1 650 € | 1 500 € | 1 350 € | 1 150 € |
| Tranche 3 | 901 à 1200 | 1 800 € | 1 650 € | 1 500 € | 1 300 € |
| Tranche 4 | 1201 à 1500 | 1 950 € | 1 800 € | 1 650 € | 1 450 € |
| Tranche 5 | 1501 et plus | 2 150 € | 2 000 € | 1 850 € | 1 650 € |

Dont 15€ de frais généraux (carnet de correspondance et photos)

2. Acompte d'inscription ou de réinscription

Au moment de l'inscription ou de la réinscription, un acompte de 200 € est demandé (dont 50€ de frais de traitement administratif de dossier pour les nouveaux admis). Cet acompte est déduit de la contribution familiale. En cas de désistement les frais de dossier (50€) restent acquis à l'établissement.

3. Restauration

L'inscription se fait en début d'année en complétant un formulaire d'inscription, à déposer à l'Intendance au plus tard le **19 septembre 2025**. Le document d'inscription sera distribué aux élèves le jour de la pré-rentrée.

- Formule Demi-Pension : l'inscription à la restauration est annuelle. Dans le cas d'un changement de régime pour le trimestre suivant, la demande sera faite auprès de l'intendance avant la fin du trimestre en cours. Un seul changement sera permis en cours d'année.

b. Formule Réfectoire : la formule Réfectoire permet aux élèves de consommer un repas préparé à la maison et réchauffé sur place dans des micro-ondes mis à leur disposition. Du pain et de l'eau leur sont également proposés, ainsi que verre et couverts.

c. Restauration occasionnelle : les élèves ont la possibilité de prendre un repas occasionnel avec ou sans réservation (réservation sur Ecole Directe possible en respectant un délai minimum d'une semaine).

Remarque : la formule mixte (réfectoire + demi-pension) n'est pas possible.

d. Grille tarifaire

| | |
|---|--|
| Prix du repas en demi-pension (Forfait) | 6,50 € |
| Prix du repas occasionnel réservation sur Ecole-directe | 7,50 € |
| Prix du repas occasionnel sans réservation sur Ecole-directe | 8 € |
| Formule réfectoire | 130 €/année pour un enfant 160€/année pour deux enfants et plus |
| Prix du badge ou carte réfectoire en cas de perte | 10 € |

e. Badge d'accès : l'accès au réfectoire se fait à l'aide d'un badge remis aux nouveaux élèves en début d'année. Les anciens élèves devront réutiliser leur badge de l'année passée. En cas de perte, celui-ci sera à renouveler au prix de 10€.

4. Carnet de correspondance

A la rentrée, un carnet de correspondance est remis aux élèves. En cas de perte ou dégradation celui-ci sera à renouveler au prix de 10 €.

5. Casier :

Un casier est proposé en location aux collégiens en début d'année au prix de 25€. Le formulaire de réservation sera remis à votre enfant le jour de la pré-rentrée.

6. Modes de règlement

a. Le prélèvement

Ce mode de règlement est le mode que l'établissement privilégie. Les prélèvements auront lieu en 10 fois, le 8 de chaque mois de septembre à juin. Les frais de rejet sont à la charge de la famille.

b. Le paiement en ligne

Via l'application Ecole-directe, en se connectant à l'espace du parent payeur.

c. Le paiement par carte bancaire (sur place à l'intendance)

Conformément à la réglementation, le plafond pour un règlement par carte bancaire est fixé à 3000 €.

d. Le paiement par chèque

Les chèques doivent être déposés à l'intendance et sont encaissés le 5, 15 ou 25 du mois. En cas de rejet de chèque d'un montant supérieur à 50€, les frais de rejet sont à la charge de la famille.

e. Le paiement en espèces

La réglementation en vigueur autorise les paiements en espèces dans la limite de 1000 € par jour et par famille.

Pour toute question concernant le volet financier, contactez l'intendance:

Pour le lycée au 03 20 00 00 62 ou par courriel : intendance.lycee@lycee-averroes.com

Pour le collège au 03 20 00 00 63 ou par courriel : intendance.college@lycee-averroes.com